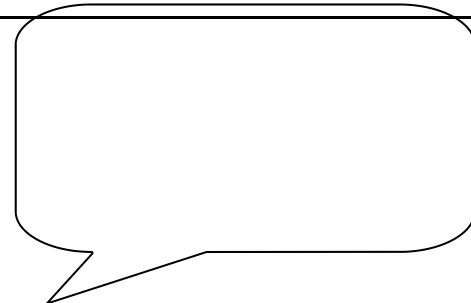
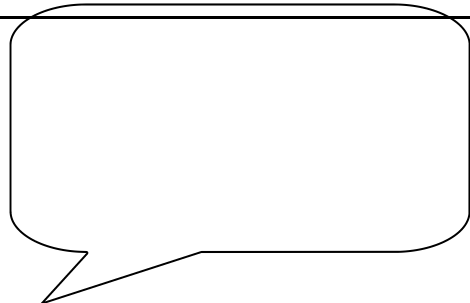
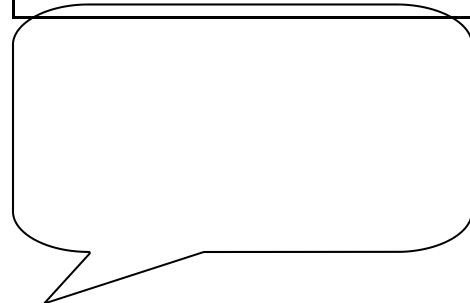


Important : Ce document n'est pas un rapport officiel. On doit s'en servir comme outil pour aider la planification de l'enseignement et pour d'observer les élèves en salle. Utiliser le Rapport provincial dans les conversations avec les parents et les tuteurs.

début de l'année	pendant l'automne	après le congé d'hiver	J'apprends à :	but pour juin
Je peux ordonner les fractions à l'aide d'images ou du matériel concret.	Je peux associer les représentations en image des fractions avec leurs symboles.	Je peux ordonner les fractions impropres ou mixtes.	<p>→</p> <p>→</p>	3.1.5 Démontrer et décrire de façon concrète, imagée et symbolique, des fractions impropres et des nombres fractionnaires équivalents 3.1.6 Comparer et/ou ordonner des fractions impropres et des nombres fractionnaires
Je peux ordonner des nombres décimaux entre 0 et 1 en utilisant les dixièmes et les centièmes.	Je peux ordonner des nombre décimaux plus grand que 1.	Je peux ordonner des nombres décimaux jusqu'au millièmes.		3.1.6 Comparer et/ou ordonner des nombres décimaux jusqu'aux millièmes.
Je peux représenter un nombre donné d'une différente façon. <i>(représentations: image, fraction, nombre décimal, pourcentage, rapport)</i>	Je peux représenter un numéro donné de deux autres façons.	Je peux représenter un numéro donnée de beaucoup de façons différentes.		3.1.7 Illustrer et reconnaître que toutes les fractions et nombres fractionnaires peuvent être représentés sous forme décimale (y compris les nombres décimaux finis et périodiques), transformer les nombres décimaux finis et des fractions, transformer en fraction des nombres décimaux périodiques (période à un chiffre) en utilisant des régularités 3.3.3 Effectuer mentalement la conversion entre les fractions, les nombres décimaux et les pourcentages pour faciliter la résolution de problèmes.

Mes buts :



Prochaines étapes :